

DAJI/2023/Décision/Prix/06Décision portant validation de l'attribution des prix Régionaux PEPITE 2022 _ DPMSE

Le Président d'Aix-Marseille Université

Vu le Code de l'éducation,

Vu les Statuts modifiés d'Aix-Marseille Université,

Vu la délibération n°2020/01/14-02-CA du Conseil d'Administration en date du 14 janvier 2020 donnant délégation de pouvoir au Président,

Vu le règlement du concours annexé à la présente décision,

Considérant la liste des lauréats annexée à la présente décision et signée par Monsieur Nicolas BRAIZAT, Directeur de la DPMSE,

DÉCIDE

Article 1:

Dans le cadre de la remise du prix « PEPITE pour l'entrepreneuriat Etudiant 2022 » organisée le 30 septembre 2022 par la Direction du Partenariat avec le Monde Socio-Economique (DPMSE) d'Aix-Marseille Université, est approuvée l'attribution de quatre (4) prix régionaux d'un montant de 2 000€ chacun, comme suit :

- Elyes ABASSI Projet MANYVERSE
- Léa CARBONNE Projet Les Maronneuses
- Emmanuelle SOFFRAY EMMANUELLE Projet OXBALSTER
- Théophile GALLARDO Projet AQUAPOUSS

Article 2:

Le montant de ces prix est prélevé sur le budget de :

EOTP: PEPITPEF/PEXX/MA21TVJXXX Ligne budgétaire: 9000PEEETR

Article 3:

La Directrice Générale des Services et l'Agent comptable, sont chargés, chacun pour ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Fait à Marseille, le 22 mars 2023

Eric BERTON

Président d'Aix-Marseille Université